



Reconnaissance d'un enfant et pension alimentaire

Par **ayoube**, le **20/04/2009** à **20:15**

Bonsoir , excuses moi de vous derranger mais j'aimerais avoir quleques réponses a mes questions avec tous le grand respect . As t'on le droits de ne plus reconnaitre son propre enfant si mon ex concubine ne veut pas faire un test de paternité? Et ce qu'il est possible de ne ne plus verser une pension alimentaire sachant que je n'ai pas vu mon enfant depuis 1 an .Est ce qu'il possible de ne plus avoir de contact avec cette ex concubine . Merci de bien vouloir répondre a mes question mes salutations les plus sincères cordialement Ayoube

Par **Marion2**, le **20/04/2009** à **21:12**

Bonsoir,

Avez-vous reconnu votre enfant à la naissance ?

Dans l'affirmative, le JAF a t'il été saisi pour fixer un droit de visite et d'hébergement, ainsi que le montant d'une pension alimentaire ?

Cordialement.